

Département du Doubs

Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire
de Villers- Buzon

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS
Séance du 14 mars 2019 à 20h30
Salle de la mairie de Villers-Buzon**

Date de convocation : 07/03/2019	Nombre de membres : 6 Nombre de votants : 6 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 7 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal JEANVOINE, présidente.</i>	Présents : Chantal JEANVOINE, Alain BEQUILLARD, Joël JEUNOT, André FERRER, Thierry MALESIEUX Suppléants : Claude DANLOUE, Josette NICOLIN
Secrétaire de séance : Alain BEQUILLARD	Absent : Absent excusé : Stéphanie GIBERT Procuration : Stéphanie GIBERT à Chantal JEANVOINE

ORDRE DU JOUR

(Ouverture de la séance à 20h30)

La présidente demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour, le point suivant :

- **Dérogation scolaire**

Le conseil syndical accepte l'ajout de ce point avant les questions diverses.

1	Approbation du PV du 15 janvier 2019
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 15 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

2	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018	2019-04
----------	---	----------------

Les membres du SIVOS réunit sous la présidence de Madame Chantal JEANVOINE, présidente du SIVOS, délibérant sur le Compte Administratif 2018 dressé par Madame Chantal JEANVOINE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Délibérations Modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2018 et constate la concordance des comptes avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de Pouilley les Vignes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 156 994.79 €
 - Recettes : 136 721.31 €
 - Excédent 2017 : 29 958.67 €
 - Résultat : 9 685.19 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 771.26 €
- Recettes : 1 122.30 €
- Excédent 2017 : 674.74 €
- Résultat : 1 025.78 €
- **RESULTAT CUMULE : 10 710.97 €**

Après avoir répondu aux demandes d'explications de l'assemblée, la Présidente se retire de la salle au moment du vote.

Vote pour : 4	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	-----------------------

3	Affectation des résultats 2018	2019-05
----------	---------------------------------------	----------------

Le conseil syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 présentant un excédent de fonctionnement de 9 685.19 € et considérant que la section d'investissement fait apparaître un solde d'investissement à reporter de 1 025.78 €, décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Report recettes investissement : 1 025.78 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement : 9 685.19 €

Vote pour : 6 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
---	------------------------	-----------------------

4	Indemnités vice-présidente	2019-06
----------	-----------------------------------	----------------

Mme Stéphanie GIBERT, vice-présidente du SIVOS de Villers-Buzon perçoit une indemnité d'un montant brut de 123.16 €. A compter du 1^{er} avril 2019, elle renonce à percevoir cette indemnité.

Vote pour : 6 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
---	------------------------	-----------------------

5	Vote du Budget Primitif 2019	2019-07
----------	-------------------------------------	----------------

La Présidente soumet aux membres du SIVOS le Budget Primitif de l'année 2019. Il se présente comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 164 986.00 €
 - Recettes : 164 986.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 2 525.78 €
 - Recettes : 2 525.78 €

Après les explications fournies, la Présidente soumet le Budget Primitif 2019 au vote.

Vote pour : 6 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
---	------------------------	-----------------------

6 Dérogation scolaire**2019-08**

Une copie d'un courrier rédigé par la mairie de Chemaudin et Vaux et adressé à M et Mme CRETET Franck domicilié à Villers-Buzon a été envoyée au SIVOS et à la Mairie de Villers-Buzon concernant une demande de scolarisation faite par M et Mme CRETET pour leur enfant entrant en maternelle à Chemaudin et Vaux. La mairie de Chemaudin et Vaux accepte la scolarisation sans compensation financière et demande l'accord du maire de Villers-Buzon. Le SIVOS ayant la compétence « école » doit répondre à cette demande de dérogation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical n'accepte pas cette dérogation car elle n'entre pas dans le cadre des motifs de dérogations prévus par les articles L 212-8 et R 212-21 du Code de l'Education.

Vote pour : 6 (dont 1 procuration)**Vote contre : 0****Abstention : 0****7 Questions diverses**

- Une demande de devis doit être faite à la Papeterie JEANNERET concernant un tableau et un meuble de rangement.
- Voir le problème de chauffage à l'école de Villers-Buzon car consommation électrique en augmentation constante.

Séance levée à 22h10.